



Suspension de permis de nouvelle Calédonie en France

Par **Aisha**, le **10/04/2019** à **10:19**

Bonjour,

Mon copain vit en France depuis 6 ans. Suite à un contrôle d'alcoolémie, il s'est fait suspendre son permis passé en Nouvelle Calédonie pour une durée de 6 mois. Il a passé sa visite médicale et tout est ressorti nickel. En essayant de faire sa demande de permis, ça a bloqué. C'est à ce moment là qu'on nous a dit que, comme c'était un permis de Nouvelle Calédonie, suite à ce délit il devait repasser les épreuves du permis de conduire.

Je souhaiterai savoir sil doit vraiment repasser son permis. La préfecture et l'appel aux services du permis nous ont tous deux dit cela.

Cordialement.

Par **morobar**, le **10/04/2019** à **10:34**

Bonjour,

Voici ce qu'indique le site du gouvernement:

==<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32134>

==

Votre permis obtenu dans une Com ou en Nouvelle-Calédonie, en cours de validité, vous permet de conduire en métropole s'il s'agit d'un des permis suivants :

Permis obtenu directement dans une Com ou en Nouvelle-Calédonie, sans procédure d'échange

Permis délivré en échange d'un permis européen

Permis délivré en échange d'un permis non européen avec lequel la France pratique l'échange réciproque des permis [application/pdf - 89.6 KB] . Par exemple, un permis obtenu en Nouvelle-Calédonie délivré en échange d'un permis obtenu en Nouvelle-Zélande.

Toutefois, si vous êtes dans l'une des situations suivantes, vous devez obligatoirement demander l'échange de votre permis obtenu dans une Com en Nouvelle-Calédonie contre un permis métropolitain pour pouvoir continuer à conduire en métropole :

Vous demandez une nouvelle catégorie du permis (extension)

Vous résidez en métropole et y avez commis une infraction au code de la route, entraînant une perte de points, une restriction, une suspension, ou une annulation de votre permis

Votre permis est expiré.

La démarche se fait uniquement par courrier.

Par **Aisha**, le **10/04/2019** à **10:36**

Bonjour,

Je vous remercie de votre réponse. Nous avons fait la demande d'échange effectivement par courrier à Nantes sans succès. Il devra donc repasser son permis de conduire si j'ai bien compris ?

Cordialement

Par **morobar**, le **10/04/2019** à **10:52**

oui car le permis calédonien est expiré.

Par **Aisha**, le **10/04/2019** à **10:56**

Je vous remercie pour cette confirmation.

Très bonne journée à vous.

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **10/04/2019** à **11:21**

Bonjour,

En résumé, votre copain doit repasser son permis (code et pratique) en Métropole pour pouvoir reconduire. Il redeviendra un probatoire pour 3 ans avec seulement 6 points la

première année et le bonus possible de 2 points au 1er, 2e et 3e anniversaires de son nouveau permis pour atteindre 12 points sur 12 au 3e anniversaire.

Par **Aisha**, le **10/04/2019** à **11:54**

Bonjour Tisuisse,

Merci pour ces informations complémentaires.
Cordialement